

CONVENTION de FORMATION SIMPLIFIEE

En application des articles L 6353-2 et L 6353-1 du code du travail, il a été conclu ce qui suit entre :

L'organisme formateur : SOUDAGE TECHNIQUE D'Auvergne (S.T.A.)
8, rue de la Chaux Blanche – 63800 COURNON

Et

L'entreprise : LIP Intérim - Industrie et Bâtiment
1 avenue Michel Ange / rond-point de la Pardieu 63000 CLERMONT FD

ARTICLE 1 – S.T.A. assure l'organisation de l'action de formation pour le personnel salarié de l'entreprise désigné par ses soins

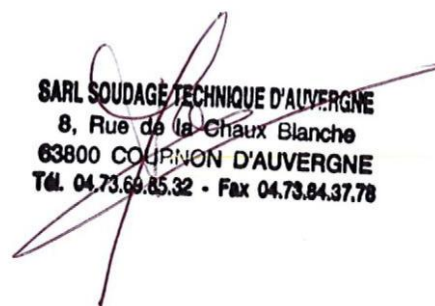
ARTICLE 2 – Les conditions dans lesquelles intervient cette action sont les suivantes :

- a) Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 : Développement et/ou maintien des compétences du salarié
- b) Objectif de la formation (figurent dans la fiche programme en annexe) : SOUDAGE TIG + QS ISO 9606-1
- c) Durée : 35 h
- d) Dates : du 14/09/2026 au 18/09/2026
- e) Lieu : STA - 8 rue de la chaux blanche 63800 COURNON D'Auvergne
- f) Participant(s) :
 - Ahmed COLO
- g) Coût HT : 3 395,00 €
- h) Sanction de formation : Attestation de formation & Certificat de qualification

ARTICLE 3 – En vue de financer l'action désignée ci-dessus, LIP Intérim - Industrie et Bâtiment s'engage à verser à S.T.A, la somme de 4 074,00 € TTC dont 679,00 € représentant le montant de la T.V.A. Ce règlement sera effectué à réception de la facture.

Fait à Cournon le mercredi 29 juillet 2026

cachet de l'Entreprise
faire précéder la signature de la mention
"Lu et Approuvé"



SARL SOUDAGE TECHNIQUE D'Auvergne
8, Rue de la Chaux Blanche
63800 COURNON D'Auvergne
Tél. 04.73.69.85.32 - Fax 04.73.84.37.78